

## PROCÈS-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Nailloux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Lison GLEYESSES, Maire de Nailloux.

Date de la convocation : 9 avril 2026

Étaient présents 26 : ABRARD Frédéric, AIGOUY Jean, ARPAILLANGE Michel, AURET Laurent, BALONAS Mélanie, BRET Carole, CABANER Charlotte, CARREY Justine, CHEVAUGEON Maurice, CORREGE Céline, DELMAS Christian, DELRIEU Luc, DJOUDER Sarah, FOURCADE Georges, GLEYESSES Lison, GOUTNIKOFF Sylvie, LAURENS Fabrice, LEVRAT Anne, MARTY Pierre, METIFEU Marc, MOUGINOT Sarah, NAUTRE Eva, OBIS Eliane, PADIOU Laurent, RENARD Laurent, SCIÉ Nicole.

Était excusé 1 : LEBRUN Guillaume

Pouvoir 1 : LEBRUN Guillaume pouvoir à DELMAS Christian

Madame la Maire désigne Monsieur Sylvie KOUDNIKOFF comme secrétaire de séance.

Madame la Maire : « Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Nous ouvrons ce conseil municipal (le 3<sup>ème</sup> de la mandature) consacré à deux temps essentiels de notre vie financière et stratégique : l'examen du règlement budgétaire et financier, et la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Le règlement budgétaire et financier constitue le cadre de référence de notre gestion. Il fixe des règles claires, sécurisées et partagées pour la préparation, l'exécution et le suivi de notre budget. À travers lui, nous affirmons notre exigence de rigueur, de transparence et de bonne gestion des deniers publics.

Le débat d'orientation budgétaire, quant à lui, est un moment clé de notre calendrier. Il ne s'agit pas encore de voter le budget, mais bien de poser les bases de nos choix futurs : analyser notre situation financière, mesurer les contraintes qui s'imposent à nous, et surtout définir collectivement les priorités que nous souhaitons porter pour notre territoire.

Dans un contexte marqué par des incertitudes financières, des attentes fortes de nos concitoyens et des enjeux structurants pour notre commune, ce débat doit être à la fois lucide, responsable et ambitieux. Lucide, parce qu'il nous oblige à regarder en face nos marges de manœuvre.

Responsable, parce qu'il engage la soutenabilité de nos décisions.

Ambitieux, parce qu'il doit traduire notre projet pour la commune et notre capacité à préparer l'avenir.

Je souhaite que nos échanges soient à la hauteur de ces enjeux : constructifs, respectueux et tournés vers l'intérêt général.

Préalablement je souhaite rappeler que : « Gouverner une commune, c'est transformer des contraintes financières en décisions utiles et en projets visibles. »

Je vous propose à présent d'entrer dans l'examen de ces deux points essentiels à la bonne conduite de notre action publique et laisse la parole à Mélanie BALONAS, Maire adjointe en charge des finances et des marchés publics. »

## ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE FINANCIER

Mélanie BALONAS : « Ce soir, nous allons, comme évoqué par Madame la Maire, voir deux points, le RBF et le DOB.

Pour rappel, le RBF ne sera voté qu'une fois. Au début du mandat, il y a nécessité d'acter le RBF contrairement au DOB, où lui, doit-être acté tous les ans. Le DOB, je le rappelle aussi, c'est pour les communes de plus de 3500 habitants et il reprend les grandes orientations budgétaires.

Le règlement budgétaire financier, comme il est indiqué là, est un document officiel qui reprend les règles financières et budgétaires d'une collectivité. C'est un document qui a été travaillé avec la DGFIP et validé par celle-ci.

À quoi sert-il concrètement ? Tout simplement à préparer le budget, à formaliser les circuits de dépenses et de recettes, structurer le suivi financier et sécuriser, juridiquement, les procédures.

C'est un référentiel commun à tous les services. Ils fonctionnent tous de la même façon.

Pourquoi RBF ? Tout simplement pour respecter les règles de la comptabilité publique et notamment la M57.

Il y a des règles à respecter en comptabilité. Ça permet de clarifier qui fait quoi, le rôle de chacun et améliorer le pilotage budgétaire, c'est un outil de transparence et de bonne gestion.

Les services : Je vais prendre le cas d'un bon de commande, par exemple, quand un bon de commande qui arrive, il y a une demande. Ce bon de commande va transiter par les services ; le service finances, le directeur, le DGS, l'adjoint et le Maire. Mais le bon de commande va juste passer par le service finances et après en termes de signature, ça sera via le DGS, l'adjoint et le maire.

Au niveau du cycle budgétaire, c'est l'ordre dans lequel on va reprendre la procédure. En premier le DOB, en second le BP, les décisions modificatives s'il y a lieu et ensuite le compte financier unique, ce qui permet d'avoir une gestion annuelle structurée. En suivant le circuit de la dépense, encore une fois, on a un bon de commande qui arrive.

La validation politique, ça, c'est acté. Chaque bon de commande qui arrive doit forcément avoir les crédits disponibles. On n'engage pas si on n'a pas les crédits en face.

Le bon de commande arrive, on vérifie s'il y a les crédits, on l'engage, on attend que le technicien le valide. A ce compte-là, on constate bien le service est fait on fait le paiement.

Pour la gestion des recettes, ça passe par la facturation rapide des services. Plus vite, on va faire la facturation, on va faire l'émission des titres, faire le suivi des encaissements et gérer également les impayés.

Pour l'investissement, on va avoir le plan pluriannuel d'investissement, ce sont les investissements sur plusieurs années, la priorisation des projets, des budgets alloués, les APCP, les autorisations de programmes. Ce qui permet de donner de la visibilité aux élus. Au niveau du pilotage financier, on sait qu'il est important de faire un suivi régulier qui est basé sur l'épargne de la commune, la capacité d'autofinancement, l'endettement et la réalisation des investissements. Ça permet tout ce qui est alerte en cas de dérives.

Ce qu'il faut retenir, c'est que c'est un cadre simple et adapté à la commune, des procédures sécurisées et un outil d'aide à la décision pour les élus, ce qui permet une sécurisation, une lisibilité et le pilotage. Au vu de tout ce que je viens de vous lister, le but, c'est d'approuver ce RBF, autoriser sa mise en œuvre et acter son entrée en vigueur.

On va procéder au vote. »

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses dispositions relatives aux finances locales et notamment l'article L.1612.30

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable applicable à la collectivité (M57) ;

**Vu** les principes budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales (annualité, unité, universalité, spécialité) ;

**Considérant** la nécessité de formaliser et sécuriser les procédures internes relatives à la préparation, l'exécution et le suivi du budget ;

**Considérant** que le règlement budgétaire et financier constitue un outil de pilotage, de transparence et de sécurisation des pratiques financières ;

**Considérant** que ce document permet d'harmoniser les pratiques entre les services et de clarifier les rôles des différents acteurs de la chaîne budgétaire et comptable ;

**Considérant** le projet de règlement budgétaire et financier annexé à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité :

Sens des votes : nombre + procurations		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
26	0	1

#### **Article 1 : Adoption**

- D'adopter le règlement budgétaire et financier de la commune, tel qu'annexé à la présente délibération.

#### **Article 2 : Champ d'application**

Le règlement budgétaire et financier s'applique :

- À l'ensemble des services municipaux,
- Au budget principal et aux budgets annexes le cas échéant.

#### **Article 3 : Entrée en vigueur**

Le règlement budgétaire et financier entre en vigueur et s'applique à l'ensemble des procédures budgétaires et financières du présent mandat.

#### **Article 4 : Exécution**

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

## **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB)**

Mélanie BALONAS : » Ce qu'on appelle le DOB va donner le ton.

Comme je vous le disais tout à l'heure, c'est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants. Il reprend les grandes orientations politiques et budgétaires. Donc, trois illustrations phares qui concernent beaucoup Nailloux.

1. Le gel de la DGF, où pour la commune, on prévoit une stabilité de la phase forfaitaire. Néanmoins, on pourrait avoir une sensible augmentation au niveau de la DGF. Dotation globale de fonctionnement. DSR : Dotation solidarité rurale.
2. Au niveau des ressources humaines, on va être impacté du fait qu'il y ait une augmentation des cotisations. Nous n'y sommes pour rien, les cotisations ont été automatiquement relevées par la CNRACL jusqu'en 2028. Ce qui correspond à plus de 45 000 euros liés au niveau des ressources humaines.
3. En ce qui concerne les réductions de crédits du fonds vert, là aussi, la commune est impactée. Nous avons eu de nombreux projets à portée environnementale.

Du coup, ces projets-là pourront être reportés, décalés ou étalés. L'idée, c'est vraiment d'avoir un Budget Primitif 2026 construit sur la base du réalisé de 2025. Et toujours avec de la prudence.

Concernant la situation financière de Nailloux, les dotations ont baissé sur le mandat 2020-2026 : Ce qui a réduit les marges de manœuvre. Il y a également la crise sanitaire qui est passée par là.

La crise en Iran qui a rendu la situation économique complexe et qui impacte la collectivité. Mais pas que la collectivité de Nailloux, l'ensemble des collectivités est impacté. C'est pour ça qu'il sera indispensable de qualifier chaque projet.

Au niveau des orientations stratégiques, des objectifs de performance, c'est ce qu'il y a à noter. C'est améliorer la qualité de service pour les usagers. Tout en évaluant les politiques publiques avec une analyse financière des prix de revient, tout en contenant la fiscalité.

Pour la structuration de la ville et des services, c'est ce qu'on a pu voir qui a été mis en place avec les responsables de pôle, responsables de service et les référents. Pour l'agent de la collectivité, c'est tout ce qui concerne la revalorisation du RIFSEEP qui a été mis en place pour les agents, les participations employeurs aux frais de santé et prévoyance, le forfait de mobilité : Tout ce qui a été mis en place dernièrement.

Avec quels moyens ? C'est tout simplement avec la recherche permanente du bon fonctionnement, le maintien des dépenses de fonctionnement. Parce qu'on sait très bien, je le répète parce que c'est important, mieux on arrivera à gérer et à maîtriser nos dépenses de fonctionnement, mieux on pourra envoyer tout ce qui est résultat de fonctionnement à l'investissement. Et c'est important.

Si on veut projeter et faire des choses, il va falloir maîtriser les dépenses en fonctionnement. Optimisation aussi des recettes, avec l'opportunité de chaque euro dépensé par la mise en concurrence systématique. On le sait, la commande publique est de plus en plus stricte sur la mise en concurrence. Donc, systématiquement, maintenant, chaque euro dépensé, il faut faire de la mise en concurrence. On a différents types de marchés qui s'offrent à nous. On a la possibilité de faire des marchés à procédure adaptée, de faire des appels d'offres. Mais tout ça est très encadré. Et il y a également une nouvelle réglementation en termes d'environnement dans le cadre de la loi Climat Résilience. Dorénavant, sur tous les marchés publics qui devront être montés, un critère environnemental d'un minimum de 5% devra être intégré au niveau des marchés publics.

Christian DELMAS : C'est une règle 5% sur le total ?

Mélanie BALONAS : Oui, en fait, si tu préfères, sur la note globale, il y a les critères de pondération. Donc, par exemple, on va dire que c'est 50% le prix, 50% la valeur technique. Maintenant, il faudra faire un delta pour l'environnement.

Marc METIFEU : Et le soumissionnaire devra détailler quels engagements il a au niveau de sa RSO ?

Mélanie BALONAS : En général, au niveau des marchés, on demande que le soumissionnaire fasse une note en expliquant, au niveau environnemental, ce qu'il est susceptible d'apporter, et les améliorations qui ont été faites dans l'entreprise,

Au niveau de l'équilibre du budget de fonctionnement, comme on le voit, les dépenses ont augmenté de façon proportionnelle et idem pour les recettes. On constate qu'il n'y a pas d'effet ciseaux, le taux augmente de façon proportionnelle et sensiblement pareil.

Pour l'investissement, il est important de maîtriser les dépenses de fonctionnement, parce que grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, on va pouvoir faire de l'autofinancement en investissement.

Et c'est grâce à cet autofinancement que la commune a pu réaliser, entre 1,5 et 1,8 millions d'euros par an d'investissement sur le mandat précédent.

Au niveau des orientations budgétaires, l'idée, c'est :

- De garantir la stabilité des services publics pour les habitants,
- Maintenir une capacité d'investissement cohérente avec les projets du territoire
- Et préserver la santé financière, la crédibilité auprès des partenaires financiers.

Le but 'est de rester solide et soutenable sur le moyen et long terme. C'est important aussi. Les principaux axes directeurs de recherche d'équilibre sont la maîtrise des dépenses, l'optimisation des recettes, le pilotage et le suivi.

En ce qui concerne le budget en fonctionnement, la poursuite de stratégie d'achat au niveau de la commande publique est de massifier les achats. On l'a fait dernièrement, avec le marché des copieurs.

On va le poursuivre sur d'autres marchés qu'il faut que nous lancions.

Également, la revalorisation du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel) pour les agents, comme je l'ai cité tout à l'heure, et systématiser le recours aux subventions pour tout projet. Pour tous les projets qui ont été montés, on a, à chaque fois, demandé des subventions. C'est un travail qui est lourd, long, mais que derrière, on a quelque chose.

Pour les recettes, fiscalité directe, produits fiscaux célébrés à 2,5 millions. La DGF, dotation globale et forfaitaire resterait sensiblement pareil.

Les produits prévisionnels des services municipaux. Ce sont les concessions cimetière, les remboursements d'assurance et la cantine. «

## **Suspension de séance**

Christophe HARDY : « L'augmentation sensible de la dotation forfaitaire 2026 est basée sur la population identifiée au 1er janvier 2023, revalorisée au 1er janvier 2026. Ça veut dire que le recensement qui vient de se dérouler, nous n'en connaissons le résultat qu'à l'été 2026. Et il rentrera en compte pour le calcul de la dotation forfaitaire 2027.

Voilà. Donc là, en fait, les augmentations, c'est très important. Les augmentations qu'il y a, c'est sur le recensement de 2020 où l'INSEE calcule chaque année des revalorisations en fonction des mouvements de personnel qui est estimatif.

Quand aujourd'hui, il est annoncé 4277 Naillousains au 1er janvier 2026, c'est un chiffre estimatif qui sera confirmé ou pas par le recensement. «

## Reprise de séance

Mélanie BALONAS : « Au niveau des recettes et des dépenses, il faut que le budget soit équilibré et sincère.

Sur les recettes le 70 c'est la cantine. Ensuite, le 73, c'est tout ce qui correspond aux impôts et taxes foncières. Le 74, les dotations et subventions.

Et le 002, c'est le résultat. L'excédent cumulé. Et autre, c'est la DGF.

Au niveau des dépenses, le 011, ce sont les charges à caractère général, le 012, le personnel, le 65, les charges financières (subventions aux associations, indemnités des élus), le 66, les intérêts d'emprunts et autres, ce sont les autres taxes.

Au niveau du 011, la différence, elle est due au recensement. Et au niveau du 012, c'est dû à l'externalisation des parcelles rétrocédées à la commune.

Et également au fait qu'il y ait eu les 45 000 euros dont on a parlé tout à l'heure de la CNRACL.

En ce qui concerne les projets, en termes d'investissement, on a :

- La finalisation des travaux d'aménagement de la mairie pour 207 000 euros.
- Le lancement des études liées au décret tertiaire où, on n'a pas le choix, c'est une obligation pour 30 000 euros.
- La rétrocession de voirie du « Couloumé » pour 216 000 euros.
- Le projet de rénovation, de l'ensemble immobilier place de l'église : ce sont les logements et l'EVS (espace de vie sociale), 45 000 euros.
- Les autres besoins pour 76 000 euros : Ce sont les besoins des services, ça reprend les films solaires dans les écoles, le matériel ergonomique pour les agents et les achats de plonge pour les 2 écoles au niveau de la restauration.
- Les 100 000 euros pour la voirie.

Pierre MARTY : Depuis plusieurs années, sur la voirie, vous savez que la compétence est à Terre-du-Lauragais. Terre-du-Lauragais a un budget pour la commune de Nailloux d'environ 175 000 euros sur 4 ans.

Vous comprenez bien que ça ne fait pas grand-chose chaque année. Depuis, pratiquement 2020, on met chaque année 200 000, 200 000, 300 000 euros sur la voirie.

On n'est pas loin de 37 km de voirie. Vous connaissez tous un peu Nailloux. Il y a des endroits où il faut vraiment faire quelque chose.

Une fois que le budget sera validé, on regardera quels endroits vont pouvoir être faits cette année.

Sachant qu'en dehors de ces 100 000 euros, sur le budget. La communauté de communes des Terres du Lauragais a décidé, sur le pot commun, qu'ils avaient sur cette année, 450 ou 460 000 € de travaux. Ce sont les techniciens de Terre-du-Lauragais qui ont fait le tour des 58 communes et il y a des travaux réalisés sur chaque commune.

Ils ont pris les 5 premiers, les 5 plus importants, dont le chemin de Montgay. Il va être réparé aux endroits les plus dangereux avec quelques poses de bordure ici et là. Ce ne sera pas une autoroute.

Christian DELMAS : C'est déjà mieux que rien.

Pierre MARTY : Maintenant que les instances de Terres du Lauragais sont définies, on va savoir quand est-ce que l'entreprise pourra démarrer et on vous dira quand est-ce que les travaux auront lieu.

Lison GLEYSSES : Si l'entrée du chemin de Montgay a été refaite, avec des patches, je dis des patches, je ne sais pas comment ça s'appelle, peu importe, c'est de l'enrobé, c'est bien solide, c'est parce qu'on l'a déclaré en dégâts d'orage. Pour ces travaux là ça va être l'enveloppe du pot commun des 58 communes qui ont priorisé 6 voies communales sur les 58 les plus dégradées de chez dégradées. Et c'est pour ça que Montgay en fait partie. Et ça sera des patches jusqu'au carrefour du Buisson.

Christian DELMAS : Est-ce qu'on pourra espérer qu'avec la nouvelle présidence on remette à plat ce qu'il reste à charge ? Chaque année, on doit mettre 100 000 euros.

Lison GLEYSSES : On ne parle plus de 100 000 euros sur cette année, je ne sais pas si tu t'en souviens, 2 ans d'affilée, on a mis 300 000 euros. Ça va être tout le travail qui va être fait pour tout remettre à plat, parce que le Département ne subventionne plus, c'est uniquement l'interco. Voilà, c'était 50-50, donc il y avait plus d'un million pour les 58 communes. Là, peut-être que, puisque tout un travail va être fait collectivement et en partenariat avec toutes les communes. Est-ce qu'il n'y aura pas un retour de compétences aux communes sur ce secteur-là, sur la voirie ? Je ne sais pas.

Céline CORREGE : Si on récupère la compétence, financièrement, on ne récupère rien, en fait.

Frédéric ABRARD : Juste pour les non-experts dans la pièce, sur les sujets de voirie. Pierre, est-ce que tu pourrais indiquer aux demandeurs des montants, en fait, pour les petits travaux ?

Pierre MARTY : Bien sûr. Les travaux qui ont été faits sur le bas de Montgay, avec un dégât d'orage, donc 50% de TDL, 50% de la commune, c'était 28.000 euros. Vous voyez ce qui a été fait, c'est à peu près 500 mètres. 28.000 euros. Ce qui est estimé pour le reste de Montgay, jusqu'au carrefour du buisson, il y en a pour 180.000 euros.

Lison GLEYSSES : Que du côté ? Excusez-moi, j'insiste.

Pierre MARTY : Voilà, à titre d'exemple, on a fait le tour avec les techniciens de TDL, au niveau du carrefour du centre de santé, de la route de Saint-Léon jusqu'au chemin de l'agréou, vous voyez que c'est tout défoncé, juste refaire l'enrobé à chaud, il y en a pour 32.000 euros. Il n'y a pas juste une ou deux bordures de changées ou quoi que ce soit, c'est juste l'enrobé. Donc ça c'est à charge, on verra si on le met dans les 100 000 euros, si on fait autre chose, ça, ce sera défini après.

Lison GLEYSSES : Défini en commission.

Pierre MARTY : Donc voilà, l'idée, les années qui ont précédé, pour en faire beaucoup, on faisait du bicouche, c'est-à-dire juste gravier, enrobé, gravier, enrobé, mais on s'aperçoit qu'au bout de 5-6 ans, ça ne tient plus. Nous allons essayer de faire avec de l'enrobé à chaud pour que cela tienne un peu plus longtemps, mais c'est plus cher.

Lison GLEYSSES : Un exemple peut-être par rapport à l'enrobé à chaud ?

Pierre MARTY : Le chaucidou du Douyssat.

Lison GLEYSSES : Le Douyssat, vous voyez où c'est ?

Pierre MARTY : Entre le notaire et le centre de Santé, il y a 200 mètres de mémoire, je crois que c'est 150 ou 160.000 euros. Bon, il y a eu des terrassements, il y a eu des bordures, il y a eu un peu de tout là, mais on l'a fait il y a 3 ans, et malgré qu'il y ait les bus qui passent dessus, pour l'instant ça ne se dégrade pas.

Christian DELMAS : Tu commençais à dire qu'il y aurait peut-être quelques bordures faites chemin de de Montgay ?

Pierre MARTY : En effet, vers le carrefour du Buisson, quand on vient de Montgay, du centre équestre, il y a une maison qui n'était pas construite. Le trottoir est arrêté avant, il y aurait ces bordures à faire pour que l'eau de la route, n'aille pas chez les Naillousains. Il y a 30 mètres, je crois, de bordures. Et au niveau du virage après le centre équestre, de manière à ce que la chaussée ne se dégrade pas plus sur les bordures.

Christian DELMAS : Oui, parce que ça c'est important.

Pierre MARTY : C'est pour ça que dans ce virage-là, il y aura des bordures. Mais après, c'est tout ce qu'il y aura.

Lison GLEYSES : Alors ce chemin de Montgay, vous le connaissez, il est très utilisé puisque ça permet de ne pas rentrer dans Nailloux. Il faut penser aussi aux agriculteurs qui passent avec leur moissonneuse. C'est le seul endroit où ils peuvent passer pour desservir leur champ. Sinon ils passent dans le centre. Donc, cette route est très sollicitée. Il y aura peut-être un travail qui sera fait en commission pour étudier et réfléchir peut-être à un sens unique.

Marc METIFEU : Je rappelle juste que c'est un produit chimique dérivé du pétrole. Vous voyez ce qui va se passer. Soyons prudents dans le budget. Ça ce sont les budgets qui ont été annoncés.

Pierre MARTY : Juste pour revenir sur la présentation de Mélanie sur le Couloumé, il y a un promoteur qui a construit un lotissement. Le deal qui avait été fait avec lui, lors de l'étude globale, sur certains endroits de Nailloux, le bureau d'études nous avait préconisé, c'était de trouver des parkings. Donc quand on a reçu le permis d'aménagement du Couloumé, en mairie, on a demandé au promoteur de nous faire un parking à l'entrée de son lotissement. Et c'est cette rétrocession. L'aménagement du parking a été fait, et l'idée, c'était de récupérer la voirie au plus tôt pour que ce parking soit public plus rapidement.

Laurent AURET : C'est où le Couloumé ?

Pierre MARTY : C'est le lotissement qu'il y a en haut du chemin de Bellecoste, qui descend au lac, quand on s'en va sur le collège. A gauche, il y a la place Jean Jaurès. Et c'est tout ce nouveau parking avec la voirie qui dessert tous les territoires.

Céline CORREGÉ : Du coup, on va racheter cette voirie ? Ce n'est pas comme dans un lotissement habituel où la commune reprend à sa charge une voirie.

Pierre MARTY : En fait, on le rachète au promoteur qui a fait l'aménagement, qui a payé ces montants qui ont été visés par la Mairie. Si nous n'avions pas fait ça, cela nous aurait coûté plus cher. Et puis, il y a le foncier. C'est un foncier privé.

Lison GLEYSES : Il a fait pour la mairie. On le récupère maintenant.

Pierre MARTY : C'est de la création. On lui avait demandé de faire des prévisions pour des bornes de voitures électriques. Tout ça, c'est prévu. L'éclairage a déjà été récupéré en début d'année par la Commune. L'éclairage est public.

Justine CARREY : Il y a combien de places ?

Pierre MARTY : De mémoire, je crois que c'est 42 plus 2 PMR.

Luc DELRIEU : Juste une petite précision. Il y a la rétrocession du Parking qu'on achète, c'est certain. Mais il y a la rétrocession des voiries. Que là, par contre, on n'achète pas et qui vont nous permettre de faire un sens unique dans la descente et un sens unique dans la montée. C'était tout le sujet à l'époque pour pouvoir permettre de se croiser. Finalement pour 200 000 euros, c'est une belle affaire. S'il avait fallu créer toutes les voiries, ça aurait coûté beaucoup plus cher.

Lison GLEYSES :

Pour les nouveaux élus aussi, il faut comprendre que tout ça est aussi passé et travaillé en commission. Parce que sur cet endroit-là, il y avait une OAP dessus. Donc à chaque projet, quand il y a une OAP, même s'il n'y a pas une OAP, on a le droit de regard et de demander des changements. Les changements sont encore plus forts quand il y a une OAP, puisqu'on l'impose. Mais tout ça, ça a été vu en commission.

Georges FOURCADE : OAP ?

Lison GLEYSES : Orientation d'Aménagement Paysager.

Pierre MARTY : Sur le PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui est appliqué depuis juillet 2024, on en a 10. Ou 11, peut-être.

Mélanie BALONAS : On peut rappeler aussi, que la voirie communale représente 37 km plus les chemins de randonnée et la départementale.

Christian DELMAS : Autre projet, 48 000 euros, c'est quoi ?

Mélanie BALONAS : Autre projet, 48 000 euros, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure, ce sont les achats des copieurs et les frais liés à l'effraction subi aux services techniques.

Christian DELMAS : Ah, je croyais que c'était les besoins de services.

Mélanie BALONAS : Ce sont les copieurs, et ensuite le sinistre qu'il y eu au centre technique municipal.

Lison GLEYESSES : Tu sais qu'ils avaient forcé les services techniques. On a eu une tentative de cambriolage où il y a eu des dégâts.

Christian DELMAS : Et donc, les besoins de service, c'est quoi ?

Mélanie BALONAS : Les 76 000 €, c'est les films solaires, 8 000 euros. Ensuite, il y a le matériel ergonomique, 30 000 euros. Et le Delta, c'est pour la plonge, le lave-vaisselle.

Eliane OBIS : La plonge, c'est-à-dire le système qui fait un gros lave-vaisselle à l'école maternelle, doit être remplacée. Et à l'école élémentaire, également. Donc, voilà à quoi ça correspond.

Mélanie BALONAS : C'est bon pour tout le monde ? Pour finir, après, les divers projets liés au fonctionnement. Vous avez la liste, c'est le reste à réaliser. Donc, il y a les travaux de l'EVS pour 25 068,37. Les stores pour l'école maternelle, 4 267,75.

Travaux Rue de la République pour 12 523,08. Les travaux déjà réalisés sur l'exercice 2026, comme le chauffage du Préfa, 6 652,23. Et le plancher du podium qu'on a dû changer suite aux contrôles obligatoires et qui n'était plus aux normes.

Maurice CHEVAUGEON : Une petite question toute simple. Tous ces montants-là sont, bien sûr, à la taxe. C'est TTC.

Lison GLEYESSES : TTC. Comme c'est de l'investissement. Après, nous avons le FCTVA.

Mais on ne récupère pas la totalité de la TVA. Fonds de compensation de la TVA.

Mélanie BALONAS : C'est clair pour tout le monde ?

Au niveau des investissements, vous avez le montant pour le BP 2025, pour le BP 2026. Dans le BP 2026, seront intégrés les éléments dont vient juste de parler, là, juste avant.

Et donc, en conclusion, l'idée du DOB, c'est de savoir qui nous sommes et où nous voulons aller. Il résume la gestion rigoureuse sur Nailloux, avec une ambition, en fait réelle.

Et pour avoir, ce projet possible, on sollicitera, comme on le fait actuellement, nos partenaires financiers, à savoir l'Etat, la Région, le Département et Terres du Lauragais.

Lison GLEYESSES : Merci, Mélanie, pour cette présentation.

Est-ce que vous avez des questions ?

Maurice CHEVAUGEON : Est-ce qu'on pourrait revenir sur la courbe des dépenses et des recettes de fonctionnement ?

À gauche, on voit qu'il y a quand même, par rapport à 2020, à 2025, les dépenses se rapprochent quand même des recettes. Et si on continue sur cette pente-là, d'ici 2 à 3 ans, on sera en effet de ciseaux.

Pourquoi ? C'est-à-dire que les dépenses dépasseront les recettes. Alors, à cela, il y a deux solutions.

Soit on réduit drastiquement les recettes, les dépenses, pardon, soit on augmente les recettes en augmentant le taux de taxe foncière. Mais si j'ai bien compris, le taux de taxe foncière, si on l'augmente, ce n'est valable que 2 ou 3 ans après. Non.

Charlotte CABANER : Non, C'est immédiat.

Tout dépend. C'est précis dans un calendrier. Dès que vous devez les voter avant une date qui est donnée par le Trésor public pour que ce soit applicable sur l'année d'après.

Ce sont des choses qui nous sont données par la DGFIP. Sur l'exercice.

Maurice CHEVAUGEON : Je pensais qu'il y avait plus de délai. Quelle serait votre solution ?

Charlotte CABANER : Je vais peut-être parler, parce que l'antériorité c'est moi, je me permets de pouvoir répondre.

Déjà, on a des causes conjoncturelles. Je pense que personne ne pourra l'oublier, que la conjoncture a fait que les six dernières années ont quand même été fortement impactées par les crises sanitaires, les crises économiques, les crises sociales, les inflations des matières premières qu'on a subies de plein fouet. Et que si, en effet, on n'avait rien fait et pas agi, on n'en serait, bien sûr pas à ce niveau-là mais on serait encore plus haut.

Au niveau des dépenses. Donc, il a été mené, depuis six ans, des forts travaux à la maîtrise des dépenses. Donc, on l'a toujours dit, et Mélanie, je pense qu'on partira sur cette idée-là.

L'idée, ce n'est pas de dépenser moins, c'est de dépenser mieux. Et donc, je pense que ça sera poursuivi parce que le problème que l'on a dans ça aussi, c'est que tout n'est pas révisable du mois sur l'autre. Donc, il y a des engagements, quand on les prend, on les prend sur plusieurs exercices.

Mélanie a parlé qu'on venait de se réengager sur les photocopieurs. Et à chaque fois qu'on retravaille là-dessus, on fait baisser les coûts. Donc, on a tout ça.

Moi, votre effet ciseaux, attention, on ne parle pas en milliers d'euros. On parle en bien plus grosses valeurs. Et les courbes, je peux, en fonction des échelles, vous montrer que c'est des variations qui sont importantes.

Au niveau des recettes, oui, on a une stagnation de nos recettes, mais qui est liée à une importante baisse de la DGF, qu'on a su prendre en compte, puisqu'on avait fait des plans pluriannuels de l'investissement, des plans pluriannuels de fonctionnement. Et que si on a pu arriver et à continuer à maîtriser et à avoir des marges de manœuvre, c'est bien en ayant travaillé là-dessus. Donc, je ne suis pas sûre que la réponse soit, comme vous le disiez, aussi évidente, à savoir de décider de l'augmentation de la taxe financière.

Ça ne fera pas tout, malheureusement. Ça sera peut-être une des clés. Il ne faut rien fermer, il ne faut pas dire, on fait.

Il y a six ans, on a dit, on fait. Je peux vous dire que l'arrivée de la crise, on ne l'avait pas vu venir, celle-là, non plus. Et en revanche, ce que je peux dire, c'est qu'en six ans, on a réussi, malgré le contexte, à ne pas augmenter le taux des impôts communaux de Nailloux. Donc, ça, c'est... Oui, les valeurs locatives.

Il y a une revalorisation des valeurs locatives qui n'est absolument pas la revalorisation par rapport à l'inflation. Vous pouvez regarder ce que ça donne et l'impact que ça aura.

Moi, on peut la refaire si vraiment on a besoin de refaire le point. Donc, ça peut être un des éléments. Ça a toujours été la maîtrise des dépenses, je pense que ça le saura.

L'effet Ciseaux, on en est très loin. Vous regarderez plus en détail, je pense que Mélanie redonnera les éléments. Mais vous expliquez que ... Non, l'effet ciseaux, ce n'est pas celui-là.

C'est vraiment un truc où on a vraiment quelque chose qui part dans les deux sens. Là, vous voyez, ça se rapproche.

Maintenant, on a aussi des choses qui sont importantes et qui ont été menées pour pouvoir structurer en interne, structurer le personnel, pour avoir des impacts sur la suite. Parce que dès que l'on va structurer quelque chose, on va en effet entraîner des conséquences derrière et en effet un produit. Alors, un produit indirect, puisque c'est une baisse de quelque chose ou c'est un retravail.

Donc, il y a tout ça. Je suis très sereine. Je pense que je l'ai peut-être été moins dans le mandat précédent d'en arriver à ces résultats-là. Et je n'ai pas de doute. Et l'administration fiscale qui nous a réservé un très bon accueil quand on l'a suivi dans les six, sept derniers mois. On a eu cet audit.

De l'audit, ils nous ont en effet dit que les prises de position, les décisions politiques que nous avons prises étaient les bonnes et qu'ils aimeraient avoir un peu plus de communes comme Nailloux en termes de gestion. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'administration fiscale.

Jean AIGOUY : Je crois qu'on a eu une très bonne présentation de situation nationale et internationale. Cette situation est extrêmement mauvaise. Alors, ce qui risque de se passer, c'est que les dotations que nous recevons baissent. Ça, c'est quelque chose que ni vous, ni moi, qui que ce soit, ne maîtrise.

Je ne suis même pas sûr que le gouvernement le maîtrise. Je pense que c'est lié à une situation internationale épouvantable. Si les dotations baissent, alors, si on veut éviter l'effet ciseaux, effectivement, il faudra augmenter les recettes.

Et les recettes, si ce ne sont pas les dotations, il n'y en a pas 36. Pour le moment, on n'en est pas là. J'ai entendu ce que disait Charlotte.

Je lui fais tout à fait confiance et je crois qu'on est tout à fait dans ce cadre-là. Mais nous ne l'aurons pas. Je crois que si l'effet ciseau existe, ce ne sera sûrement pas à cause des dépenses de la mairie, mais plutôt à cause de l'absence de recettes qui nous rendent face.

Et ça, c'est un risque que nous avons. Dans les 5 ou 10 ans qui viennent, c'est évidemment un risque. Mais on ne peut pas l'anticiper.

Georges FOURCADE : Est-ce que spécifiquement par rapport à l'endettement, en quelques chiffres, on en est où ? On en a pour combien de temps ? Et qu'est-ce qu'on prévoit d'emprunter si on a prévu d'emprunter ? Après, même si la réponse n'est pas immédiate, ce n'est pas grave. La fois d'après, ça va réussir. C'est juste pour que je comprenne un peu où on va.

Charlotte CABANER : Sur l'endettement, la première chose à reprendre, c'est qu'on s'endette pour pouvoir investir. Investir, c'est structurer et c'est avancer. Pour Nailloux, il y en a besoin.

La deuxième chose, c'est qu'il y a eu un gros travail qui avait été fait sur le mandat parce que Marc, en l'occurrence, avait pris cette partie-là en main en ayant une vision prospective de ce qui allait se passer au niveau des taux d'intérêt. Au niveau des taux d'intérêt, Marc a vu venir de loin le fait que les taux d'intérêt allaient réaugmenter. Et à ce moment-là, il a fait en effet appel aux banques pour qu'on puisse réemprunter à des taux qui étaient bien inférieurs à ce qui se sont produits, ne serait-ce que 4 à 6 mois plus tard, sans me tromper.

Donc, on a en effet fait le choix de faire un emprunt à un moment donné opportun pour la commune. En effet, au niveau des durées d'endettement, si demain tout devait s'arrêter à Nailloux, c'est comme ça que ça se mesure. Il ne nous reste pas des emprunts à 20 ans, à 15 ans, à 13 ans, machin. Ce n'est pas comme ça que fonctionnent les finances publiques. Il resterait 8 ans. 8 ans, c'est tout à fait dans la norme. Et Nailloux a connu bien pire. Voilà. Donc, en effet, on peut aujourd'hui... On est très bien placé par rapport à ces durées qui vont entre 6 et seuil d'alerte 12 ans. Quand on est à 8, c'est bien. Et on a connu, en effet, plus de 12. Et on a été en seuil d'alerte courte des comptes il y a maintenant plus de 15 ans. Et la commune s'en est sortie.

Parce que c'est aussi du travail. Parce qu'on peut aussi accepter, à un moment donné, de flirter avec ces seuils quand on sait que des emprunts vont s'arrêter et qu'on va avoir une dynamique derrière. Donc, aujourd'hui, pareil, la DGFIP et Direction générale des finances publiques, pardon, est tout à fait sereine par rapport à notre capacité de désendettement.

Maurice CHEVAUGEON : Deuxième question. Elle concernait le plan pluriannuel d'investissement. Alors, je suis nouveau, je ne connais pas et je voudrais quelques précisions dessus. Et notamment, sa durée dans le temps, est-ce qu'il est glissant, c'est-à-dire qu'il évolue ?

Mélanie BALONAS : Des projets en état pluriannuel, c'est des projets qu'on va étaler sur plusieurs années.

Maurice CHEVAUGEON : D'accord. Et alors, il y a un terme qui m'a un peu choqué, c'est la massification des emprunts. J'aurais préféré l'optimisation des emprunts.

Charlotte CABANER : C'est les deux.

Marc METIFEU : L'optimisation, on l'a faite début 2020, dans les six premiers mois de notre élection. Je suis allé voir les banques. On s'est très vite expliqué ce qui a permis une économie de 400 000 € d'intérêt. Donc l'essorage, il a été fait pour le moment.

Maurice CHEVAUGEON : Et un dernier point. En janvier, on a voté 560 000 euros de dépenses d'investissement.

Charlotte CABANER : On n'a pas voté, contrairement à ce qui a pu être écrit et interprété de la délibération. On a autorisé la commune à continuer d'exister en ouvrant les crédits et en ayant la possibilité... Mais bien sûr que c'est ça. Et en ouvrant la possibilité à la commune de continuer à vivre jusqu'à temps que l'élection et que notre commune puisse... Notre conseil municipal puisse se mettre en place. L'idée, c'était juste de pouvoir continuer à payer les investissements, ce qui avait continué à fonctionner.

Maurice CHEVAUGEON : Ces 560 000 euros étaient sur les chapitres 20, 21 et 23.

Charlotte CABANER : Oui, bien sûr, parce qu'il faut continuer sur le fonctionnement et sur l'investissement. Sinon, on s'arrête. Enfin, on ne peut pas dire... Et je pense que c'est bien que ça existe. Et ça fait des années que ça sera voté et ça sera revoté tant que les budgets ne seront pas votés avant le mois d'avril. On est obligés de prendre cette délibération qui est une délibération complètement classique. Cependant, ce n'est pas de l'inscription telle que vous venez de le dire et ce n'est pas de l'obligation que d'investir cette somme-là. C'est la possibilité pour le trésorier payeur de pouvoir payer dans la limite de... C'est encadré.

Marc METIFEU : Et cette limite correspond à un plafond que nous décidons collectivement et que, du coup, le trésorier payeur surveille de façon à ne pas le dépasser.

Charlotte CABANER : C'est ce que j'avais mentionné à Christian dans un des mails, lorsqu'il avait été mal interprété quelque chose que nous avons voté au courant du mois de janvier.

Marc METIFEU : Dernière chose. Ça évite le shutdown chez les Américains. C'est tout ça. Ça permet la poursuite. Parce qu'on quitte le budget trop tard.

## **Suspension de séance**

Christophe HARDY : Je voulais juste revenir sur ce que M. CHEVAUGEON disait sur les mots MOTS. La massification, en fait, inévitablement, c'est de l'optimisation. Parce que massifier l'emprunt, c'est d'être en capacité de dire en fonction des projets municipaux sur un mandat, nous avons besoin de temps. D'aller voir les banques pour leur dire, durant tout le mandat, nous aurons besoin de tel montant financier qui sera fait sous forme de tirage. Soit on le fait par tranche, soit on le fait par opération. Et en fait, dans des mandats comme le mandat précédent, quand vous le faites, ça évite d'avoir des distorsions importantes de taux parce que quand les emprunts ont été faits sur le mandat précédent, l'argent n'était pas cher puisque les taux étaient très faibles. Et quand on comparait cette situation en fin de mandat, le taux d'intérêt était passé quasiment de 0,5 à 5. Donc en fait, le fait de massifier dès le début, ça permet aussi aux banques de s'engager sur de l'optimisation. Et sur les 25 %, juste pour puisqu'ils reprennent les consommations de l'année d'avant des trois chapitres que vous évoquiez, le 20, le 21 et le 23. Et on est obligé de faire ça, sinon ça veut dire que tant que le budget n'est pas voté, aucun investissement ne peut être fait. Mais au-delà d'aucun investissement, vous ne pouvez payer aucun fournisseur qui aurait travaillé par exemple sur des restes à réaliser, puisque c'est le sujet, et qu'on mettrait en difficulté. Et c'est parce que le budget est voté au cours du premier trimestre de l'année.

## Reprise de séance

Laurent AURET : Un petit commentaire et une question d'ordre technique. Je découvre, comme Maurice et tous nos collègues de la Commission Finances, les chiffres en rentrant un peu plus dans le détail de 2025. Je crois qu'on a un peu de chance dans notre malheur, ou du malheur dans notre chance, je ne sais pas comment il faut le dire. Mais si 2025 était le compte résultat du fonctionnement d'une entreprise, je suis assez surpris des chiffres qui ressortent, vous me corrigerez si c'est faux, mais on a plus de 10% d'épargne brute sur les recettes réelles de fonctionnement. Ce qui est quand même pas mal.

Des entreprises d'activité industrielle qui font plus de 10% de résultats nets, moi je n'en connais pas beaucoup. Surtout à l'heure actuelle. Premier commentaire.

Donc c'est de la chance dans notre malheur. Et pourquoi je dis malheur ? Parce que Jean l'a relevé tout à l'heure, il y a peut-être un effet ciseaux que tu percevais Maurice à la vue d'un graphe, peut-être un effet d'échelle. Mais si on regarde un peu plus le détail de ce qui va se passer, on a une épargne brute qui a été parfaitement bien construite. Bravo au précédent mandat et bravo à toute l'équipe et je suis ravi de rentrer dans la Commission Finances, tout comme toi, avec ce niveau de chiffres et de détails.

Jean l'a évalué, moi je pense que tout le monde en a bien conscience, on l'a évoqué en Commission Finances aussi, les 2-3 années qui vont arriver devant nous vont être excessivement complexes. En termes de dépenses énergétiques, situation, je ne vais pas aller au-delà de notre région, pas évoquer la région politique, on va avoir des gros défis en termes de dépenses à relever. Notre chance dans ce malheur collectif des 2 années un peu dures qui vont arriver, plus des élections présidentielles l'année prochaine et sans doute des réformes qu'il faudra mettre en place, sinon ça va être pire que tout, donc on va rentrer un peu dans le dur. Mais je crois que notre chance dans ce malheur-là, c'est cet excédent brut, ou cet excédent d'épargne brute, d'où je termine mon commentaire et je pose ma question aux experts que vous êtes. J'avais une question un peu technique en venant, je me posais la question si par malheur ou par incompetence, ça peut arriver, un effet ciseaux sur une courte période et on repart dans une autre trajectoire, est-ce qu'on peut utiliser cet excédent pour compenser un phénomène de ciseaux que vous évoquez ? Que faisons-nous de cet excédent à part évidemment envisager un avenir avec davantage d'investissement pour compenser ? D'où ma question un peu technique, mais une réponse courte Charlotte.

Charlotte CABANER : Je vais essayer de faire court, et Mélanie complètera aussi. Alors en effet, ce que vous disiez Monsieur CHEVAUGEON serait une erreur de faire systématiquement le virement de la totalité de la somme à l'investissement. Pourquoi ? Parce que on peut faire du report en avant, mais on ne peut pas faire de report en arrière si je puis expliquer. Donc c'est-à-dire que si on fait un virement du fonctionnement vers l'investissement, on ne peut pas, ou de manière très compliquée de par la législation, faire machine arrière, c'est-à-dire reprendre de l'argent qui serait en excédent d'investissement pour aller le remettre dans la session de fonctionnement.

Donc c'est pour ça que le virement à l'investissement n'est toujours fait qu'au dernier moment, lorsque l'ensemble des comptes est clair et bien établi, pour ne virer que ce qu'il y a comme besoin en investissement. Et tout le reste est laissé, et c'est ce qu'on appelle l'excédent cumulé, et qui permet de le laisser en fonctionnement. De sorte qu'on a toujours une marge qui reste en fonctionnement, donc en haut, et qui ne descend pas à l'investissement, duquel on rencontrerait une difficulté à le faire remonter. Donc en effet, on mesure le besoin en investissement, on a déjà un ordre d'idée, puisque la loi nous oblige à virer un certain montant qui correspond à la couverture de l'emprunt, et puis des dotations aux amortissements et des écritures comptables, on va dire. Le reste en fonctionnement. Ça veut dire qu'il y a une très mauvaise année. Mais on peut aussi peut-être faire du tranquille en investissant. On peut s'arrêter aussi. En revanche, il faut savoir le juger.

Laurent AURET : D'où tout ce qui est dit dans les règles. On a un taux de 10,5 sur l'épargne brute. Le seuil d'alerte des 7-8% c'est lié à cela, et on est à 10,5.

Charlotte CABANER : Ce sont des règles comptables. Mais voilà, on a cette présence-là. Donc en effet, si malheureusement il y a une mauvaise année, il faudra réduire la voilure peut-être en investissant aussi.

Laurent AURET : Donc le premier levier, c'est l'investissement.

Charlotte CABANER : Ça peut être de limiter les investissements.

Lison GLEYES : C'est bien, merci. Merci M. AURET. Ça a toujours été positif.

Au regard du rapport d'orientation budgétaire (ROB) présenté en application des dispositions légales, il vous sera proposé, après présentation :

- Le contexte économique et financier général,
- Les orientations budgétaires de la collectivité pour l'exercice 2025,
- Les perspectives d'évolution des dépenses et recettes,
- L'état de la dette et de l'épargne brute,

1. **De prendre acte** de la tenue du débat d'orientation budgétaire, conformément aux dispositions légales ;

2. **De Considérer** que les grandes orientations budgétaires présentées dans le ROB répondent aux enjeux et aux besoins de la collectivité ;

3. **D'Inviter** les services à poursuivre l'élaboration du budget primitif 2026 en cohérence avec ces orientations.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Prend acte de la présentation du débat d'orientation (DOB) sur la base du rapport d'orientation budgétaire (ROB)
- Considère que les grandes orientations budgétaires présentées dans le ROB répondent aux enjeux et aux besoins de la collectivité ;
- Invite les services à poursuivre l'élaboration du budget primitif 2026 en cohérence avec ces orientations.
- Donne mandat à Madame la Maire pour signer toutes les pièces utiles à cette affaire.

Eh bien, écoutez, l'ordre du jour de ce conseil municipal est fini. «

*Fin de la séance à 21 h 40.*